



CENTRE HOSPITALIER PAUL MARTINAIS

1, rue du Docteur Paul Martinais
37600 LOCHES

☎ 02 47 91 33 33

📠 02 47 91 32 00

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A LA FOURNITURE :

OCT : OPTICAL COHERENCE TOMOGRAPHY

Au Centre Hospitalier de Loches
Consultation de mai 2011

Date limite de remise des plis : mercredi 15 juin à 16H00

Le présent RC comporte 6 feuillets numérotés de 1 à 6.

SOMMAIRE

ARTICLE I : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE II : DUREE DU MARCHE	3
ARTICLE III : UNITE MONETAIRE DU MARCHE	3
ARTICLE IV : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE V : DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES	4
ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE VII : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	4
ARTICLE VIII : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU PRESTATAIRE	5
ARTICLE IX : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6

ARTICLE I : OBJET DU MARCHE

La présente consultation porte sur la fourniture d'un appareil OCT OPTICAL COHERENCE TOMOGRAPHY au Centre Hospitalier de Loches.

Le marché passé entre la personne publique contractante et le fournisseur retenu, dans le cadre de la présente consultation, est un marché de fourniture.

La procédure passée dans le cadre de ce marché est un marché à procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics.

Le marché est constitué d'un lot unique : fourniture d'un OCT 3D nouvelle génération.

ARTICLE II : DUREE DU MARCHE

Le présent marché est passé pour l'année 2011. Suite à l'attribution du marché, le candidat retenu recevra un bon de commande émanant du CH LOCHES. Ce dernier souhaite mettre en service le nouvel équipement autour du 15 septembre 2011.

ARTICLE III : UNITE MONETAIRE DU MARCHE

Le prestataire est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro.

ARTICLE IV : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être obtenu gratuitement sur demande écrite ou demandé sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

*Centre Hospitalier de Loches
Mme ADELE - Bureau des Achats
1, rue du Docteur Paul Martinais*

37 600 LOCHES

Il peut également être demandé par e mail à l'adresse suivante : marchespublics@ch-loches.fr ou être téléchargé à partir du site www.ch-loches.fr.

ARTICLE V: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la réception des offres de prix.

ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES

L'administration choisira l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte des critères ci-dessous énumérés qui seront utilisés dans l'ordre suivant :

- valeur technique de l'équipement et de la prestation (résultats des essais, moyens mis en œuvre par la Société ; délais de livraisons, SAV) (60%);
- le prix (40%).

Dans tous les cas, si plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il sera demandé aux candidats de nouvelles offres. L'administration se réserve le droit de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

ARTICLE VII : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 15 juin 2011 à 16H00.

- ✓ Transmission via support papier

Les offres, sous enveloppe cachetée, devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier
Bureau des achats et de l'équipement
1 Rue du Dr Martinais
37 600 LOCHES

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à la même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant le **15 juin 2011 à 16H00**, délai de rigueur.

L'enveloppe mentionnera :

« MAPA ayant pour objet la fourniture d'un OCT- Ne pas ouvrir »

et contiendra :

- Les coordonnées du candidat, et les documents listés à l'article VIII.
- L'Acte d'Engagement signé et ses annexes, à savoir un devis détaillé dûment signé.

✓ **Transmission par voie électronique**

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique, à l'adresse suivante : marchespublics@ch-loches.fr

ARTICLE VIII : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT
--

A l'appui des offres, il est demandé à chaque candidat de fournir, conformément à l'article 46 du CMP :

- Déclaration de candidature DC1 (remplace le DC 4)
- Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas fait l'objet de condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier Judiciaire, pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 du Code du travail (ou DC 2 remplaçant le DC 5) ;
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- Attestation sur l'honneur justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales (DC7 à jour ou liasses fiscales et sociales) ;
- Les principales références, notamment dans le domaine des Etablissements Publics, Références et moyens en capacité de gestion

- Une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- La démarche qualité et niveau de certification obtenu ;
- RIB ;
- La fiche technique du matériel proposé ;
- Un acte d'engagement (DC3) incluant un devis détaillé.

ARTICLE IX : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
--

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Mme ADELE, responsable achats et équipement au 02 47 91 33 89 ou
marchespublics@ch-loches.fr.